

Organisation du bac voie technologique :

(arrêté du 27 juillet 2021 et <https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134>)

Pour les élèves de STL-BTK (Bac en 2023) :

	Coefficient	Remarques
Contrôle continu des enseignements communs et spécialité abandonnée		
Histoire-géographie	6	3 pour la moyenne de première et 3 pour la moyenne de Terminale
Langue vivante A	6	
Langue vivante B	6	
Mathématiques	6	
Éducation physique et sportive	6	Note de CCF
Enseignement moral et civique	2	1 pour première + 1 pour Terminale
Enseignement de spé non continué en terminale (Biochimie-Biologie)	8	
<i>Sous-total :</i>	40	Représentant 40 %
Épreuves ponctuelles		
Français	10	5 oral + 5 écrit (épreuves anticipées en fin de 1 ^{ère})
Spécialité 1 (BTK)	16	une note/20 constituée de : épreuve écrite coef 7 + ECE coef 9 – épreuve en mars
Spécialité 2 (Physique Chimie Maths)	16	note /20 : 15 points de PC, 5 points de maths – épreuve en mars
Grand oral	14	Épreuve en juin de terminale
Philo	4	Épreuve en juin de terminale
<i>Sous-total :</i>	60	Représentant 60%

Article 12 : Pour les élèves qui passeraient en terminale techno après une première générale : dispense de note pour la spécialité de première (BB) et pour les maths de tronc commun de première.